

Règlement intérieur du Club ALV BADMINTON Villecresnes

5. Volants

1. Adhésion

L'inscription aux activités du club vaut adhésion à l'association. Les membres de la saison précédente sont prioritaires pour le renouvellement de leur inscription. Les nouvelles demandes sont validées par le bureau dans la limite du nombre de places disponibles. L'adhésion inclut la licence de la FFbad et l'assurance. L'inscription est valable pour une saison (de septembre à fin août de l'année suivante). Cette inscription ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

2. Créneaux horaires

Les créneaux disponibles sont :

- Mercredi de 20h00 à 22h30
- Vendredi de 20h00 à 23h00
- Dimanche de 16h00 à 19h00*

**Selon les disponibilités et le calendrier d'occupation du gymnase*

3. Installation du matériel - Fin de créneau

Tous les membres doivent contribuer au montage et au démontage des terrains. Ils doivent prendre soin du matériel (filets, poteaux, volants). En fin de créneau, les membres doivent ranger ou jeter les volants utilisés. Il est très important de finir à l'heure.

4. Occupation des terrains

Lorsqu'un créneau est chargé (plus de 8 membres qui attendent) :

- Il n'est pas toléré de terrain de simple ; les membres désirant jouer en simple doivent attendre qu'il y ait moins de monde
- Il est demandé de ne pas faire deux matchs consécutifs.

Le club vend des volants à tarif préférentiel. Les membres désirants s'en procurer devront les commander auprès des responsables des volants désignés.

6. Tenue vestimentaire

Les membres du club doivent revêtir une tenue de sport compatible avec la pratique du badminton (chaussures de salle et shorts recommandés). A titre d'exemple, le jean n'est pas compatible avec la pratique du badminton.

7. Invitation et séance d'essai

Chacun des membres du club a la possibilité d'inviter une personne lors des séances de jeu libre. Pour ce faire, il doit obtenir avant la séance l'accord explicite des membres du bureau. Les invités devront signer une décharge de responsabilité avant de commencer à jouer et respecter le présent règlement. A charge pour l'hôte membre du club de les en informer.

8. Responsabilités

Tout mineur est sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement (avant leur entrée dans la salle et après leur sortie). Le club décline toute responsabilité

- En cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- En cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- En cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires.

9. Sanctions

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du comité directeur du club.

10. Modifications et réclamations

Le présent règlement peut être modifié par l'Assemblée Générale, sur proposition du bureau. Toutes réclamations doivent être adressées au Président. Le règlement intérieur est établi par le bureau conformément aux statuts de l'Association puis ratifié par l'Assemblée Générale ordinaire. Il peut être modifié par la même procédure.



Partenariat

Le club a un partenariat avec la société **LARDE SPORTS**.
Ce partenariat offre des réductions pour chacun des adhérents.